



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

TRÉSORERIE ET AFFAIRES MONÉTAIRES

Répertoire méthodique détaillé

établi par Marie-France Delval, secrétaire administrative

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Politique monétaire.....	7
Trésorerie de l'État et dette publique.....	7
Banque de France.....	8

Référence

B-0071017/1 – B-0071033/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Trésorerie et affaires monétaires.

Dates extrêmes

1928-1983

Noms des principaux producteurs

Direction du Trésor, bureau A1 (financement de l'État et affaires monétaires).

Importance matérielle

17 boîtes, soit 1,86 mètre linéaire.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 14/08/1985 portant la référence PH 069/85.

Historique du producteur

La loi du 30 août 1940 transforme la direction du mouvement général des fonds en direction du Trésor qu'elle limite à la gestion interne, les relations financières internationales étant réservées à une direction des finances extérieures nouvellement créée. Mais la mise en œuvre du plan Marshall donne à la direction du trésor un positionnement majeur (décret du 30 juillet 1948). Tout en gardant la compétence relative au mouvement général des fonds, elle étend ses missions à la conversion de l'administration des finances à l'économie : désormais, elle coordonne le financement des investissements publics, par l'intermédiaire successivement de la commission des investissements (décret du 10 juin 1948), du Fonds de développement économique et social (FDES) (décret du 30 juin 1955) et du comité des investissements à caractère économique et social (décret du 27 novembre 1996). À la suite des nationalisations de l'après-guerre, elle se voit également attribuer un rôle dans le contrôle des entreprises publiques et dans la mise en place de l'État actionnaire. Sa tutelle sur les entreprises nationalisées, d'abord purement financière, devient progressivement technique, étayée par une

fonction de "transformateur d'épargne" en investissements à long terme. De toutes ces missions, il résulte une large implication de sa part dans la transformation de la structure industrielle de la France. En 1948, la direction du trésor reprend le bureau de statistiques et d'études financières, et le transforme en 1953 en service des études économiques et financières. Cet outil d'analyse et de prévision économiques est érigé en direction de la prévision en 1965. Cette même année, la direction du trésor récupère un grand nombre d'attributions de la direction des finances extérieures (décret du 1er juin 1965). L'expansion de ses activités reste étroitement liée à celle des missions de la direction du budget, s'agissant de la préparation, du contrôle et de l'exécution des opérations financières et de trésorerie. En matière budgétaire, la distinction ministère de l'économie / ministère du budget (de 1978 à 1981, puis de nouveau à partir de 1994) provoque la séparation de la direction du Trésor des comptables du Trésor et des administrations financières. Collectant et distribuant les fonds, pilote de la mission de contrôle des activités financières (décret du 24 juillet 1984, décret du 19 mai 2004), la direction du Trésor joue également un rôle de premier plan dans la réforme du secteur bancaire. Elle soutient, sous sa tutelle directe, le développement du secteur parapublic correspondant et participe au développement du marché financier. Enfin, une nouvelle sous-direction est créée avec le transfert des attributions de la direction des assurances (décret du 8 février 1991). Le mouvement de privatisation d'entreprises industrielles et de banques commencé en 1986 rétrécit le périmètre d'intervention de la DT et aboutit à la transformation de la sous-direction qui était chargée de la gestion des actifs de l'État dans les entreprises publiques en un service à compétence nationale rattaché au directeur du Trésor, l'Agence des participations de l'État (décret du 9 septembre 2004 et arrêté du 11 octobre 2004). Enfin, la mission historique de gestion de la dette publique est confiée à un autre service à compétence nationale également rattaché au directeur du Trésor, l'Agence de la dette, dite Agence France Trésor (arrêté du 8 février 2001). En 2004 (décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004), la direction du trésor est absorbée par la direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

La DGTPE devient, le 13 mars 2010, la direction générale du Trésor (DG Trésor) (décret n° 2010-291). La simplification du nom, marque pour cette direction l'aboutissement de plusieurs réorganisations internes liées notamment à la modification profonde des modes d'intervention de l'État dans l'économie : réduction de la taille du secteur public économique (privatisations), transferts de compétences au niveau européen (politique commerciale, réglementation bancaire et financière, politique monétaire et de change), transfert des compétences de contrôle à des autorités administratives indépendantes (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, etc.), délégation de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques à des agences de l'État (UbiFrance, agence française de développement, etc.).

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Thématique.

Présentation du contenu

Ces archives concernent la politique monétaire avec en particulier des dossiers relatifs à la situation de l'or et des devises étrangères, l'introduction du nouveau franc, le suivi des dévaluations et de l'inflation.

On y trouve également des documents concernant l'adjudication des bons du Trésor en comptes courants. A partir d'un décret du 13 septembre 1914, le Trésor émet de manière permanente et sans plafonnement des bons auprès du grand public. Une ordonnance du 13

avril 1945 dissocie les bons du Trésor sur formules, destinés au grand public, des bons en comptes courants, destinés aux banques et aux organismes financiers. Elle oblige ceux-ci à déposer en comptes courants à la Banque de France les bons du Trésor qu'ils détiennent en portefeuille. En 1986 sont créés les bons du Trésor négociables (BTN), forme moderne des bons en comptes courants.

Enfin, y sont abordées les relations entre la direction du Trésor et la Banque de France après 1973 et l'entrée en application de ses nouveaux statuts qui redéfinissent les missions qui lui incombent.

Indexation

Monnaie

Dette publique

B-0071017/1 – B-0071018/3, B-0071021/1 - B-0071022/1

Politique monétaire.

1928-1981

B-0071017/1

Réévaluation de l'encaisse-or de la Banque de France : note, correspondance, tableau (1948-1978), conventions : 29/01/1959 - 24/07/1958 - 02/08/1950 - 24/12/1945 - 29/02/1940 - 12/11/1938 - 21/07/1937 - 25/09/1936 - 25/06/1928 ; fonds de stabilisation des changes (loi du 01/10/1936) : note, correspondance (1937-1973).

1928-1978

B-0071018/1

Dévaluation du dollar, prise en charge de la dépréciation des avoirs en dollars : note, correspondance, convention.

1972

B-0071018/2

Valeur du franc, modification de l'unité monétaire : note, correspondance (1959-1976) ; institution du nouveau franc : note, correspondance (1959-1975).

1959-1976

B-0071018/3

Incidences monétaires sur la dévaluation : note, correspondance.

1948-1959

B-0071021/1 – B-0071022/1

VII^e Plan, travaux préparatoires de la politique monétaire contre l'inflation : notes, correspondance.

1972-1981

B-0071021/1

1972-1976

B-0071022/1

1980-1981

B-0071019/1 – B-0071020/1, B-0071023/1 – B-0071032/1

Trésorerie de l'État et dette publique.

1968-1983

B-0071019/1 – B-0071020/1

Adjudication des bons du Trésor en comptes courants.

1979-1983

B-0071019/1

1979

B-0071020/1

1980

B-0071023/1

Janvier-juillet 1981

B-0071024/1

Août-décembre 1981

B-0071031/1

Janvier-mai 1982

B-0071030/1

Juin-août 1982

B-0071029/1

Septembre-décembre 1982

B-0071025/1

Janvier-avril 1983

B-0071026/1

Mai-juillet 1983

B-0071027/1

Août-octobre 1983

B-0071028/1

Novembre-décembre 1983

B-0071032/1

Mensualisation du paiement de l'impôt sur le revenu : note, correspondance, projet, rapport, documentation.

1968-1980

B-0071033/1

Banque de France. - Projet de budget de dépenses, états prévisionnels de recettes, organisation de crédit : note, correspondance.

1973-1979